



**CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES DE DEUXIÈME CLASSE**

ANNÉE 2022

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

Le candidat traitera le présent sujet correspondant à l'option formulée dans son dossier d'inscription :

– Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou toute autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire ou bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.

Le candidat complètera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformera aux instructions données

Nom de naissance

Prénom usuel

ETIQUETTE D'IDENTIFICATION

Jour, mois et année

Signature obligatoire

Numéro de candidature

À compléter par le candidat

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de candidature :
Signature :

Age de lecture :
Code à barres :
Candidat :

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Faire comme ceci

Ne pas faire

ETIQUETTE D'IDENTIFICATION

Age de lecture :
Code à barres :
Candidat :

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Externe

Pour l'emploi de **Contrôleur des Finances publiques**

Épreuve n° : **2**

Matière : **042 - Comptabilité privée**

Date : **01/02/2022**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :
utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur NOIRE ou BLEUE.

EXEMPLE DE MARQUAGE :

Faire comme ceci

Ne pas faire

Pour porter votre note, cochez les géloses correspondantes.

Reportez la note dans les zones NOTE / 20 et dans le cadre A.

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case erreur et reportez la note dans le cadre B.

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

NOTE / 20

NOTE / 20

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE



FINANCES PUBLIQUES

SUJET

COMPTABILITÉ PRIVÉE

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » ;*
- le plan comptable (non photocopié), normé et non annoté ni surligné, comportant uniquement la liste des comptes sans les documents de synthèse.*

Ce sujet comporte quatre exercices, indépendants les uns des autres.

Vous traiterez l'ensemble des exercices dans l'ordre choisi.

Le taux de TVA applicable à l'ensemble des exercices est de 20 %.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

EXERCICE 1

L'entreprise AUTO EASY est spécialisée dans l'équipement automobile. Afin de renforcer sa compétitivité, AUTO EASY a internationalisé sa stratégie d'approvisionnement et s'est spécialisée dans l'exportation de pièces détachées, filtres, roues, radar de recul et systèmes d'alarme.

Partie A

1- Le 27/01/N, l'entreprise AUTO EASY vend des filtres à son client Canadien VICTORIA'CAR pour un montant de 13 450 \$ CAD. Le cours est de 1 \$ CAD pour 0,64 € (paiement différé).

Le 09/02/N, l'entreprise AUTO EASY reçoit le paiement par virement bancaire de son client. Le cours est de 1 \$ CAD pour 0,54 €.

2- Le 25/03/N, l'entreprise AUTO EASY a vendu des roues au GARAGE CLAUDE situé dans le Sud de la France au prix de 4 370 € HT. Une remise de 2 % est accordée sur le prix net. L'entreprise effectue la livraison par ses propres moyens. Facturation forfaitaire du port de 60 € HT. Le paiement intervient au comptant.

3- Le 27/03/N, l'entreprise AUTO EASY reçoit une facture de 12 000 \$ HT de son fournisseur AMERICAN CAR WELL pour une commande de systèmes d'alarme et radar de recul. Le cours est de 1 € pour 0,78 \$ (paiement différé).

Le 05/04/N, l'entreprise AUTO EASY effectue le paiement du fournisseur par virement bancaire. Le cours est de 1 € pour 0,85 \$.

4- L'entreprise AUTO EASY a acheté 200 kits d'embrayage d'une valeur unitaire de 374,50 € HT à son fournisseur CYCLADES KIT situé en Grèce. La livraison et la facturation ont eu

lieu le 11/04/N. Le paiement est effectué le 22/05/N.

5- Le 01/09/N, le client ANNE-AUTO retourne 4 radars de recul défectueux 268,00 € HT l'unité. L'entreprise AUTO EASY accepte ce retour et lui octroie un rabais exceptionnel de 3 % sur les 16 radars de recul restants. La facture d'avoir correspondante est émise le même jour.

Travail à effectuer :

Enregistrez au livre-journal de l'entreprise les écritures que vous jugerez utiles et le cas échéant, analysez les écarts de change.

Partie B

1- Des matières premières ont été reçues le 18/12/N pour 750 € HT, mais la facture n'est pas encore parvenue.

2- Des travaux d'entretien ont été réalisés au cours du mois de décembre sur devis reçu le 06/12/N, ils s'élèvent à 1 250 € HT.

3- Le loyer de décembre pour la location d'un entrepôt de stockage appartenant à l'entreprise sera encaissé sur le compte bancaire le 14/01/N+1 pour 2 450 €.

4- Un avoir correspondant à une remise de 2 % sur les achats de marchandises auprès du fournisseur X de l'année d'un montant de 54 000 € n'est pas parvenu.

5- L'entreprise AUTO EASY a livré au client GARAGE SÛR 14 filtres au prix unitaire de 48 € HT. La facture sera établie au mois de janvier N+1.

Travail à effectuer :

1- Quel principe comptable oblige à régulariser les comptes de charges et de produits ? Définissez ce principe.

2- Enregistrez au livre-journal de l'entreprise les écritures d'inventaire au 31/12/N.

Partie C

Au 31/12/N, à l'inventaire extra comptable, nous relevons les faits suivants :

1- L'entreprise AUTO EASY est en litige avec un de ses clients, l'entreprise SUMIT AUTO qui a introduit une action en justice devant le Tribunal de Commerce. Il réclame 7 840 € de dommages et intérêts pour un retard de livraison de la part d'AUTO EASY, qu'il qualifie d'inadmissible. L'avocat de l'entreprise estime qu'il aura satisfaction pour 65 % de sa demande.

2- L'entreprise AUTO EASY estime à 3 % du chiffre d'affaires HT, le montant des réparations à effectuer, au titre de la garantie d'un an, sur les marchandises vendues. Le chiffre d'affaires TTC de l'année est de 1 143 800 €.

3- L'entreprise AUTO EASY a subi un contrôle URSSAF. Elle estime à 9 000 € le redressement qui risque d'être opéré.

Travail à effectuer :

1- Quel principe comptable oblige à constater des provisions ? Définissez ce principe.

Donnez la définition d'une provision.

2- Enregistrez au livre-journal de l'entreprise les écritures de régularisation au 31/12/N.

EXERCICE 2

Partie A

Vous êtes comptable dans l'entreprise MUSE, un fabricant d'instruments de musique.

Afin de faciliter l'embauche des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, l'entreprise MUSE embauche deux jeunes chômeurs. Vous indiquez à votre employeur que chaque embauche donne droit à une subvention de 1 430 €.

L'entreprise reçoit le 21/06/N l'avis d'octroi d'une subvention pour embauche de deux jeunes chômeurs.

La subvention est versée par virement bancaire le 31/07/N.

Suite à un accident de la route et après plusieurs mois de rééducation, un de vos salariés est de retour sur son poste de travail. Soucieux de son bien-être, votre employeur se rapproche du médecin du travail, qui est habilité à proposer des mesures individuelles telles que transformations de postes ou mutations. Il lui confirme qu'un aménagement de poste sera nécessaire.

Le 10/08/N, vous recevez l'avis d'accord d'une subvention d'équipement du Conseil Général pour financer le poste de travail « handicapé ».

Ce poste de travail est acquis comptant et installé le 01/10/N. Il est composé comme suit :

* machine 26 350 € HT

* frais d'installation 6 420 € HT

La subvention représente 35 % du coût total et est versée à l'entreprise le 14/09/N.

Le poste de travail est amorti en dégressif sur 5 ans (taux de 1,75).

Travail à effectuer :

1- Le plan comptable distingue 3 catégories de subventions. Quelles sont-elles et en donner une définition.

2- Comptabilisez au livre-journal de l'entreprise l'octroi et le versement de ces subventions ainsi que l'acquisition du nouveau poste de travail.

3- Établissez le plan d'amortissement du matériel et des reprises de subventions.

4- Comptabilisez au livre-journal de l'entreprise la dotation et la reprise de subventions pour l'année N du poste de travail.

Partie B

Le 01/08/N, l'entreprise MUSE cède une machine qui permettait de fabriquer des instruments à vent pour 6 800 € HT. Le paiement n'est pas encore intervenu. Elle a été acquise le 02/05/N-3 pour 17 500 € et amortie en linéaire sur 5 ans. Cette machine bénéficie d'une subvention de 5 700 €.

Travail à effectuer :

Comptabilisez au livre-journal de l'entreprise les écritures relatives à cette cession.

EXERCICE 3

Vous travaillez au sein du cabinet d'expertise comptable de M. DURIF.

L'entreprise ORIGINE+ vous communique les éléments suivants :

- Capital social : 5 000 actions à 100 € l'une
- Extrait des statuts :
 - Dotation à la réserve légale
 - Réserve statutaire : 30 %
 - Intérêts statutaires : 7 %
 - Superdividende arrondi à l'euro inférieur
 - Le solde est porté en réserve facultative
- Extrait de la balance des comptes après inventaire, arrêtée au 31/12/N :

Compte	Solde
101	500 000
1061	12 400
1063	22 000
119 exercice N-1	14 700
120 exercice N	96 800

Travail à effectuer :

- 1- Qui procède à l'affectation du résultat et quand doit-elle intervenir ? Expliquez la différence entre le bénéfice de l'exercice et le bénéfice distribuable.
- 2- Donnez la définition d'un superdividende.
- 3- Présentez le tableau d'affectation du résultat et l'écriture qui en découle.

EXERCICE 4

Partie A

L'imprimerie OLLIVANDER, fabricant de papiers spéciaux et à usages techniques, vous communique le compte de résultat des exercices N et N-1 en annexe 1.

SIG : soldes intermédiaires de gestion

EBE : excédent brut d'exploitation

CA : chiffre d'affaires

Travail à effectuer :

1- Présentez en détail le tableau des SIG des années N et N-1.

2- Calculez les ratios de profitabilité des exercices N-1 et N et commentez les résultats obtenus. Vous préciserez dans ce commentaire, qui ne doit pas excéder 20 lignes, les causes principales de la baisse du résultat en N.

Ratios de profitabilité	Exercice N	Exercice N-1	Ratios du secteur d'activité
$R1 = EBE / CA$			23,20 %
$R2 = \text{Résultat d'exploitation} / CA$			16,10 %
$R3 = \text{Résultat courant} / CA$			14,20 %
$R4 = \text{Résultat net} / CA$			8,80 %

Partie B

Travail à effectuer :

1- Définissez la capacité d'autofinancement.

2- À partir de quel solde intermédiaire de gestion la capacité d'autofinancement est-elle calculée dans la méthode soustractive ?

3- Calculez la CAF de l'année N en utilisant la méthode soustractive.

Le sujet comporte une page d'annexe.

Annexe : Compte de résultat de l'imprimerie OLLIVANDER

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
Charges d'exploitation :			Produit d'exploitation :		
Achats de marchandises	32 044,00	30 282,00	Ventes de marchandises	56 252,00	53 637,00
Variation de stocks	-310,00 €	150,00	Productions vendues	931 917,00	864 220,00
Achats de matières premières et autres appro.	261 771,00	249 727,00	Sous total A – Montant du chiffre d'affaires	988 169,00	91 7857,00
Variation de stocks	1 322,00	2 030,00			
Autres charges et charges ext.	47 437,00	46 847,00	Production stockée	3 898,00	3 000,00
Impôts, taxes et versements ass.	16 584,00	16 202,00	Production immobilisée		
Salaires et traitements	257 744,00	247 528,00	Subvention d'exploitation		
Charges sociales	134 614,00	104 671,00	Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	4 846,00	4 225,00
Dotations aux amortissements	87 744,00	39 966,00	Autres produits	6 812,00	8 118,00
Dotations aux dépréciations	6 696,00	6 184,00			
Dotations aux provisions	12 254,00	13 204,00	Sous total B	15 556,00	15 343,00
Autres charges	2 432,00	2 526,00			
TOTAL I	860 332,00	759 317,00 €	TOTAL I (A+B)	1 003 725,00	933 200,00
Charges financières :			Produits financiers :		
Dotations aux dépréciations et provisions	19 584,00	2 097,00	De participation		
Intérêts et charges assimilées			D'autres valeurs mobilières		
Charges nettes sur cessions de VMP			Autres intérêts et produit ass.	2 635,00	2 838,00
			Reprise sur dép. et prov. et transferts de charges	4 791,00	1 902,00
			Produits nets sur cession de VMP		
TOTAL II	19 584,00	2 097,00	TOTAL II	7 426,00	4 740,00
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital (675)	43 804,00	2 979,00	Sur opération en capital (775)	36 946,00	3 488,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges		
TOTAL III	43 804,00	2 979,00	TOTAL III	36 946,00	3 488,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IV)					
Impôts sur les bénéfices (V)	44 424,00	61 797,00			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	968 144,00	826 190,00	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	1 048 097,00	941 428,00
Solde créditeur (Bénéfice)	79 953,00	115 238,00	Solde débiteur (Perte)		
TOTAL GENERAL	1 048 097,00	941 428,00	TOTAL GENERAL	1 048 097,00	941 428,00

